

Aménagement d'un barrage sur la rivière Chaudière à la hauteur de St-Georges

St-Georges (Beauce)

MED 6211-01-007

Saint-Georges, le 10 janvier 2001

Monsieur Jean Paré, commissaire-médiateur Bureau d'audiences publiques sur l'environnement Édifice Lomer-Gouin 575, rue Saint-Amable, 2è étage Québec (Québec) G1R 6A6

OBJET:

Rendez-vous à la Rivière (demande d'audience

de monsieur Jean-Marc Bolduc)

Monsieur,

La présente est pour donner suite à votre correspondance du 8 janvier dernier et à la demande de monsieur Jean-Marc Bolduc.

Vous trouverez en annexe la résolution de Ville Saint-Georges qui, tel que demandé, précise son engagement à ne pas aménager de piste cyclable, ni sentier piétons et ni rampes de mise à l'eau sur les terrains privées de la rive ouest.

En ce qui concerne le trait rouge indiquant une piste cyclable/piétonnière sur le document cartographique signé par monsieur Richard Poulin, ce dernier m'informe que le document utilisé est celui du projet initial de la corporation Rendez-Vous à la Rivière, et que son usage à ce moment-ci est pour délimiter l'étendue du plan d'eau.

Je vous confirme donc que la piste cyclable/piétonnière apparaissant en rouge sur le document cartographique cité précédemment ne fait pas partie de notre projet, ni des intentions de Ville Saint-Georges, tel que mentionné au début de cette lettre.

Veuillez accepter, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Claude Lemieux, président

Corporation Rendez-Vous à la Rivière

CL/jt



celine_veilleux@canammanac.com